



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 747

Avis est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 19^e jour du mois de décembre 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 747 intitulé « Règlement de taxation applicable pour le budget 2017 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 décembre 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier